

# déi Lénk

## Motion

9

Luxembourg, le 15 décembre 2021

Pds 7878 27879

Dépôt : Nathalie Oberweis

La Chambre des Députés

- considérant la stagnation du taux de risque de pauvreté au Luxembourg à son niveau le plus élevé depuis 2019 ;
- considérant que les jeunes de moins de 25 ans et les familles monoparentales sont les plus exposés au risque de pauvreté au Luxembourg ;
- considérant que depuis 2016 le taux de travailleurs pauvres (*working poor*) au Luxembourg continue à figurer parmi les plus élevés des pays membres de l'Union européenne ;
- considérant les objectifs de développement durable de l'ONU qui visent e.a. l'élimination de la pauvreté dans toutes ces formes et partout dans le monde notamment en réduisant par 50% d'ici 2030 le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ;
- considérant l'acceptation par le Luxembourg de la disposition 4-1 de la Charte sociale européenne qui engage les signataires à reconnaître le droit des travailleurs à une rémunération suffisante pour leur assurer, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie décente ;
- considérant le plan d'action du socle européen des droits sociaux dont l'un des 3 objectifs majeurs à atteindre jusqu'en 2030 est la réduction d'au moins 15 millions du nombre de personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Union européenne ;
- considérant la stratégie *Europe 2020* de la Commission Européenne adoptée en 2010 dans le cadre de laquelle le Luxembourg s'est engagé de diminuer de 6000 unités le nombre de

personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale jusqu'en 2020 et considérant le non-respect de cet engagement (par rapport à 2010 le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté a augmenté de 42 000 unités en 2020) ;

- considérant qu'une action politique concertée entre les autorités nationales et communales impliquant aussi bien les organisations de la société civile engagées contre la pauvreté et l'exclusion sociale que les citoyens dans l'ensemble est nécessaire pour éradiquer la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale ;

Invite le gouvernement à

- Élaborer un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui comporte les éléments suivants :

- Une analyse historique de la situation actuelle au Luxembourg en termes de facteurs de pauvreté et leur évolution dans le temps
- Une évaluation des mesures et instruments déjà en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Une évaluation budgétaire de ces mesures et instruments
- La fixation d'objectifs chiffrés en matière d'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- La fixation de dates butoirs pour atteindre ces objectifs
- Une réadaptation ou extension du catalogue de mesures et d'instruments politiques pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le cas échéant
- Une évaluation budgétaire de ces mesures et instruments politiques
- Un budget à la hauteur des objectifs à atteindre
- Une évaluation d'impact pour chaque mesure avant et après son entrée en vigueur

  
Myriam  
Cecchetti

  
Nathalie  
Oberweis